CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGVU) DU PASS NO SOUCIS DE LA STATION D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Régie des activités touristiques d'Autrans-Méaudre en Vercors
RCS 200 056 224 001 04 Autrans-Méaudre en Vercors
TVA Intracommunautaire : FR02 200 056 224
Siège social : Place Jean Faure 38880 Autrans-Méaudre en Vercors
Tél 04 76 95 32 22 ou serviceclient@autrans-meaudre.fr

Ci-après dénommée « l'exploitant »

Article 1. Généralités

L'acquisition d'un pass NO SOUCIS implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après dénommée CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles.
Les présentes CGVU s'appliquent au pass NO SOUCIS donnant la possibilité de régler des activités de la station selon la délibération du Conseil Municipal en vigueur.
Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation.
Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes et d'utilisation avant tout achat. Aucune réclamation ne sera recevable après l'achat de la redevance et le personnel de caisse ne pourra être tenu responsable du choix du client. Les différents tarifs en vigueur sont disponibles en caisse.

Article 2. Le Pass No Soucis

Le pass est composé d'un support (carte RFID) rechargeable sur lequel est enregistré une somme d'argent. Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce. Seules les informations contenues dans la mémoire de la carte font foi.
Le support est vendu en caisse selon le tarif affiché (carte AM'I).
Il est rechargeable aux caisses ou via le site internet de la station station.autrans-meaudre.fr. Ce support est réutilisable pour une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 10 ans. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support.
Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé, ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit.
Sur la carte est imprimé un numéro d'identification unique qui permet au client de s'identifier plus facilement lors d'un prochain achat en ligne.
Chaque émission du pass donne lieu à la remise d'un justificatif de vente (Cf. article 12).
Ce justificatif d'achat doit impérativement être conservé par l'Usager, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant pour toute demande.

Article 3. Tarifs

Le tarif public de vente du pass, est affiché dans les points de vente et disponibles sur le site internet station.autrans-meaudre.fr
Le tarif est exprimé en euros et toutes taxes comprises.

Article 4. Modalités de paiement

Les paiements en caisses sont effectués en devises euros :

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de « Régie des activités touristiques » ;
- Soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112- 3 du Code monétaire et financier),
- soit par carte bancaire,
- soit par chèques-vacances ANCV,

Les paiements en vente à distance sont effectués en devises euros par carte bancaire.

Article 5. Justificatif de vente

Chaque achat du pass donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure : le titre, le numéro unique, le point de vente, l'agent de vente.
Ce justificatif doit être conservé pour être présenté à l'appui de toute demande ou réclamation.

Article 6. Rechargement à distance

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la Consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 221-2 9° du code de la consommation).
Ainsi, pour tout rechargement du pass par internet, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 7. Perte, détérioration ou vol du support

En cas de perte, détérioration ou vol du support du Pass et sur présentation du justificatif de vente et d'un justificatif d'identité, il sera procédé à la remise d'un duplicata pour le montant restant sur la carte. Les frais pour la réémission d'un forfait sont fixés à 3 €.
Le titre volé, détérioré ou perdu faisant l'objet d'un remplacement sera neutralisé.
Dans l'hypothèse où le client retrouverait son pass, il n'aurait pas de recours pour le remboursement des frais de ce duplicata.
Tout pass pour lequel les informations nécessaires à la délivrance d'un pass de remplacement ne pourront être fournies par le titulaire, ne donnera pas lieu à la délivrance d'un titre de remplacement.
En cas de mauvais fonctionnement de la carte non imputable au Client, le support sera remplacé gratuitement à un des points de vente.

Article 8. Modalités d'utilisation du Pass No Soucis

L'acquisition du pass No-Soucis permet de régler, uniquement à l'un de nos points de vente, les activités indiquées dans la délibération du Conseil Municipal portant sur les tarifs des activités de la station en bénéficiant d'une réduction d'environ 15% sur les produits listés.
Le Pass No-Soucis est utilisable jusqu'à épuisement du solde contenu sur la carte.

Article 9. Remboursement du pass No Soucis non utilisé

Dans le cas où le pass délivré ne serait pas utilisé ni totalement épuisé, celui-ci ne sera ni remboursé, ni échangé.
En cas de maladie, accident ou tout autre problème dû au client, aucun dédommagement ne sera proposé.

Article 10. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à Régie des activités touristiques– Place Jean Faure 38880 Autrans-Méaudre en Vercors ou par mail serviceclient@autrans-meaudre.fr dans un délai de 2 mois, suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

Article 11. Protection des données à caractère personnel

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Régie des activités touristiques – 138, voie de la Foulée Blanche – Autrans - 38880 Autrans-Méaudre en Vercors, responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exploitation des remontées mécaniques de la station d'Autrans-Méaudre.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, la Régie des activités touristiques prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables.
Les données personnelles sont collectées dans le cadre de l'exécution d'un contrat pour la vente de forfaits et l'obligation légale pour la gestion des secours sur piste, loi n°2016-1888 « Montagne II ».
La base légale du traitement est l'intérêt légitime pour le contrôle d'accès aux remontées mécaniques et la gestion des demandes via le site internet. Le consentement des personnes est la base légale pour l'envoi d'offres commerciales et l'obligation légale pour le contrôle des Pass sanitaires.

L'ensemble des informations qui sont demandées par la Régie des activités touristiques pour la délivrance d'un pass est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du pass ne pourra intervenir.
La Régie des activités touristiques conserve les données à caractère personnel dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Régie des activités touristiques et n'est transmis à aucun tiers, à l'exclusion de ses sous-traitants et partenaires dans le respect du RGPD. Les données ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages, ni transférées hors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Régie Activités Hivernales : forfait@autrans-meaudre.com ou son délégué à la protection des données (DPD) : dpd@cdg38.fr

Article 12. Traduction et loi applicable - règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGV est la seule à faire foi.
En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.
Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.
Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation).
Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.
La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat.
À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Régie des activités touristiques – Place Jean Faure 38880 Autrans-Méaudre en Vercors**– serviceclient@autrans-meaudre.fr station.autrans-meaudre.fr**

Autrans-Méaudre en Vercors le

Le Maire
Hubert ARNAUD